



PROJET PEDAGOGIQUE

ACCUEIL DE LOISIRS DEVILLE LES ROUEN 3/13 ANS

SERVICE JEUNESSE



2024-2025

Table des matières

I.	Descriptif de l'accueil	2
II.	Les inscriptions.....	3
III.	Le fonctionnement.....	3
IV.	Les principaux axes éducatifs.....	4
C.	<i>Découverte du « monde »</i>	7
D.	<i>Evaluation des projets et des encadrants</i>	9
V.	Les intentions éducatives de la direction et de son équipe d'animation.....	9
VI.	L'équipe d'encadrante.....	11
A.	Composition.....	11
B.	Le rôle de chacun	11
1.	Rôle des animateurs.....	11
2.	Le personnel de service.....	12
3.	La place de la famille.....	12

Préambule :

L'accueil de loisirs 3-13 ans de Déville les Rouen fonctionne selon plusieurs périodes distinctes appelées sessions. Si l'organisation de l'ensemble des sessions repose sur des bases communes, il convient néanmoins d'observer une différence majeure entre les sessions de vacances scolaires et celle du mercredi. Les sessions de vacances scolaires sont organisées sur du temps extrascolaire, celle du mercredi sur du temps périscolaire.

PROJET PEDAGOGIQUE

Ce document est conçu comme **un contrat de confiance entre l'équipe pédagogique, les intervenants, les parents et les mineurs sur les conditions de fonctionnement et sert de référence tout au long de l'action.** Le projet permet de **donner du sens aux activités proposées et aux actes de la vie quotidienne.** Il aide à construire la démarche pédagogique.

I. Descriptif de l'accueil

Nature de l'accueil	Accueil de loisirs sans hébergement (ALSH)	
Nom & coordonnées de l'organisateur	Mairie de Déville les Rouen	
Numéro déclaration DDJS		
Description du lieu	Adresse : <ul style="list-style-type: none">- Centre de Loisirs Déville les Rouen- 1 Rue Ferdinand Thiault 76250- 02 35 75 74 04 Les locaux : <ul style="list-style-type: none">- 1 espace administratif- 1 espace primaire « Loisirs primaires : Y a qu'à jouer »- 1 espace maternel « Loisirs maternels : 1.2.3 Soleil »- Utilisation de la cour et de la cantine de l'école Créta y pour les maternels- Self des Grandes cantines (rue Joseph Hue).- 1 espace « ados » à la maison des arts (l'été uniquement)	
Installations à proximité	Municipales : Médiathèque City Stade Piscine Gymnases	Partenaires réguliers : Base de Loisirs Hénouville Gulli Parc Laser Game Dock Cinéma Pathé Bowling
Accueil enfants en situation de handicap	Oui	
Répartition des adultes	Une directrice, un adjoint et sept animateurs référents et animateurs recrutés en fonction des besoins.	

II. Les inscriptions

Toutes les nouvelles inscriptions s'effectuent au Pôle Inscription en mairie du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00 (16h30 le vendredi) pour constituer le dossier famille.

Une fois en possession de leur numéro de dossier, les parents inscrivent les enfants directement via le « Portail Famille ».

Inscriptions possibles jusqu'à un mois avant chaque début de session. Ce délai d'un mois permet d'organiser un accueil dans de bonnes conditions (réservation des repas, encadrement suffisant).

Les inscriptions et les facturations s'effectuent à la semaine complète. Cette disposition permet aux enfants d'être pleinement associés à la vie de l'Accueil de Loisirs (choisir les activités, participer à des projets suivis, informer les familles des sorties à l'extérieur de la structure)

Le Pôle Inscription se trouve au sein de la Direction Jeunesse Ecoles et Sports à l'Hôtel de Ville, Place François Mitterrand 76250 Déville lès Rouen.

☎ : 02.35.75.74.04

III. Le fonctionnement

L'Accueil de Loisirs fonctionne pendant les vacances scolaires et tous les mercredis de 7h30 à 18h00. Il fonctionne également lors du temps scolaire avec un accueil matin et accueil soir.

Accueil de loisirs extrascolaire :

Les enfants peuvent arriver de façon échelonnée de 7h30 à 9h00 le matin et quitter les locaux à partir de 17h00 jusqu'à 18h00 le soir. Uniquement les mercredis et afin de permettre aux enfants de suivre des activités culturelles et sportives des associations de la ville les portes sont ouvertes à 11h30 et 13h30 pour arriver ou un départ du centre.

Pour le public adolescent accueillis sur la période d'été, des soirées peuvent être ponctuellement organisées jusqu'à 22h00 maximum.

La journée type de l'accueil extrascolaire :

3/5 ans		
07h30	Accueil des arrivées échelonnées	9h00
9h00	Présentation des activités aux enfants	9h30
	Animations	11h30
11h 30	Repas	13h00
13h00	Temps ludique	14h30
14h30	Temps calme / sieste	15h00
15h00	Animations	16h00
16h00	Gouter	16h30
	Temps calme	
17h00	Départs échelonnés	18h00

6 / 13 ans		
07h30	Accueil des arrivées échelonnées	9h00
9h00	Présentation des activités aux enfants	9h30
	Animations	11h30
11h 30	Repas	13h00
13h00	Temps ludique	14h30
14h30	Temps calme / Choix activités	15h00
15h00	Animations	16h30
16h30	Gouter	17h00
Lecture aux petits si l'enfant le souhaite		
17h00	Départs échelonnés	18h00

Accueil de loisirs périscolaire :

Les enfants peuvent arriver de façon échelonnée de 7h30 à 8h30 (primaire) et 8h45(maternel) et quitter les locaux à partir de 16h35 (primaire) et 16h50(maternel) jusqu'à 18h00 le soir.

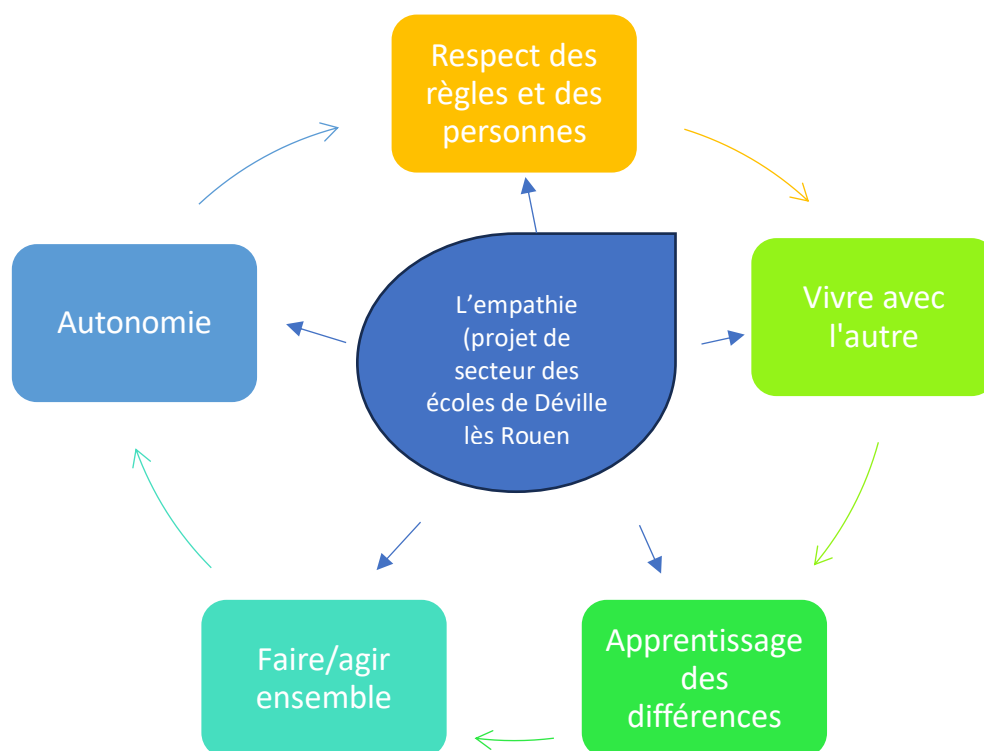
La particularité de l'accueil matin et soir périscolaire est qu'il s'agit d'un temps très restreint. Les enfants partent de façon échelonnée ce qui parfois entraîne des temps d'activités très court. Les animateurs préparent des activités en lien avec la thématique commune aux mercredis et au projet de secteur des écoles de Déville lès Rouen. Les animateurs référents montent un projet d'animation qui s'étale de vacances à vacances avec des projets d'activités qui sont elles aussi en lien.

Le matin le temps d'accueil est seulement d'une heure de ce fait des coins d'animations sont mis en place pour répondre aux besoins et à l'éveil de tous les enfants (activités créées par l'animateur, un espace construction, un espace détente avec des petits livres, un espace créatif etc.)

Le soir le temps d'accueil est de 1h30, les enfants prennent dans un premier temps le goûter puis les enfants d'élémentaire peuvent s'ils le souhaitent faire leurs devoirs avec l'aide des animateurs. Par la suite, des coins autonomes sont mis en place et une suggestion d'activité construite par les animateurs est toujours proposée, elle peut être extérieure ou intérieure. Les enfants peuvent donner leurs idées pour les activités qu'ils aimeraient vivre lors des prochains temps d'accueil.

IV. Les principaux axes éducatifs

A. Développer les conditions de la citoyenneté et du « vivre ensemble »



Nous avons choisi de se baser sur ces 5 éléments comme guide dans l'apprentissage de la citoyenneté et du « vivre ensemble ». Cela passe dans un premier temps par les échanges entre les adultes et les enfants. Les équipes mettront donc en place des temps d'échanges formels et informels pour favoriser l'échange et l'expression des enfants. Les accueils échelonnés, les temps de cohésion du matin, ainsi que les repas ont pour but de faciliter ces échanges. Ces échanges permettront de recueillir les informations sur les différentes personnalités, les émotions et l'évolution des apprentissages chez les enfants.



Dans le cadre du plan mercredi et afin d'assurer une continuité éducative entre les temps scolaires et périscolaires, l'empathie, valeur éducative au cœur des projets des écoles de Déville lès Rouen fera partie intégrante des projets et activités de notre principal axe éducatif le « vivre ensemble ». Pour « vivre ensemble », il faut que l'enfant commence par se connaître, « l'empathie c'est la présence portée à ce que je vis ou à ce que l'autre vit » (Thomas d'Asembourg). L'enfant a besoin de comprendre ses sentiments, ses besoins, pour mieux comprendre les autres, c'est l'auto-empathie. Ensuite l'enfant devra acquérir la capacité d'avoir une écoute empathique, c'est-à-dire écouter sans juger.

Enfin l'enfant devra exprimer de manière authentique pour affirmer sans violence et positivement ce qu'il a repéré en lui.

Pour réussir cela, nous sélectionnerons des livres comme « le conte chaud et choux de chaudoudoux », qui traite de l'art d'être heureux, de rendre heureux les autres, de la joie de donner et de recevoir. Nous travaillerons sur des ateliers théâtre et d'expression corporelle. Il est possible que nous fassions appel à la maison des arts et de la musique pour nous accompagner sur cet atelier. Un travail créatif sur les émotions permettra aux enfants de mieux comprendre ce qu'est l'empathie, et de mieux comprendre les différents sentiments qui peuvent les traverser.

Les règles de vie au sein de l'accueil de loisirs sont un élément central dans la vie en collectivité. Afin que chacun puisse prendre conscience des règles de vie en collectivité, ces dernières seront élaborées avec les enfants à l'occasion de jeux et d'échanges. L'animateur sera garant du respect de ces règles coconstruites et devra les rappeler autant que nécessaire. Le respect des règles mais aussi de l'ensemble des personnes que les enfants sont amenés à rencontrer lors de leur vie à l'ADL, l'apprentissage des règles de courtoisies et de politesse sont également des éléments majeurs.

Nous souhaitons que l'enfant devienne pleinement acteur de ses temps de loisirs. Cela passe par l'apprentissage de l'autonomie et de la responsabilisation. Les moments de cohésion permettront aux enfants de choisir ses activités (ainsi que ses sorties). L'enjeu est de rendre les enfants acteurs de leurs loisirs en leur laissant le choix entre plusieurs activités ou entre les coins permanents qui peuvent être mis en place (activités manuelles, sportives, jeux de société mais aussi possibilité de ne rien faire, de s'isoler et de se reposer...). Des moments spéciaux sont intégrés pour que les enfants choisissent eux même ce qu'ils ont envie de vivre comme activité. Ces temps sont proposés de façon ponctuelle. L'accompagnement de ce choix d'activité peut être guidé par les animateurs notamment avec les enfants de maternels qui n'ont pas la capacité d'exprimer leurs idées aussi facilement que les enfants d'élémentaires.

Par ailleurs les jeunes sont encouragés à s'ouvrir aux autres. L'équipe s'engage à faire vivre cette mixité des publics, ils peuvent s'appuyer sur les différents thèmes d'animation pour y parvenir. Les enfants sont invités à se mélanger à des enfants qu'ils ne côtoient pas à l'Ecole mais aussi à aider ou accompagner les plus petits ou les enfants avec des besoins particuliers. Un travail de sensibilisation aux différences doit être au cœur du travail d'animateur. Les passerelles « intergénérationnelles » permettent également aux enfants de s'ouvrir aux autres notamment avec les personnes âgées de la maison de retraite des « Hortensias ».

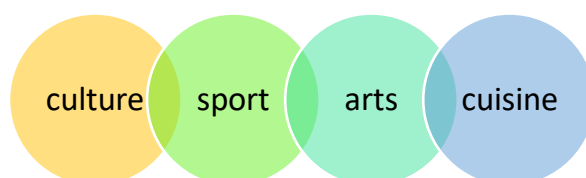
Nous invitons également régulièrement les parents à venir vivre un moment avec leurs enfants à l'ADL afin qu'ils puissent être témoin de la pratique de leurs enfants mais aussi partager un moment convivial et amusant.

Des repas intergénérationnels seront aussi organisés, en lien avec les objectifs du PEDT la direction Education et Sport est en contact avec la Carsat et le CCAS de la commune pour la mise en place de ces temps d'échange et de partage

Madame Le Maire a signé la charte pour un accueil de loisirs inclusif en Seine Maritime, nous souhaitons accueillir des enfants en situation de handicap tout en leur assurant un accueil individualisé avec si nécessaire la mise à disposition d'un AESH.

Un test a été fait sur les vacances d'été 2024 avec l'aide de PRH 76, le retour des parents, de l'enfant, des professionnels et du PRH est très positif.

B. Développer la curiosité et aider l'enfant à devenir « grand » :



A travers cet axe, nous nous engageons à développer la curiosité des enfants dans plusieurs domaines qu'ils pourront également retrouver à l'Ecole mais aussi dans leur vie de famille.

La municipalité à la chance de pouvoir bénéficier de bâtiments sportifs qui sont utilisés régulièrement par les animateurs lors de l'élaboration du planning d'activité de l'ADL (Piscine municipale, basket, skate parc, stade, city stade etc.).

La direction Education et Sport souhaite reprendre tous les partenariats existant avant COVID, en créer de nouveaux. (Association lire et faire, ALD des jeux, judo etc...) et officialiser ceux déjà fait actuellement (Basket, pétanque etc.) La commune a la chance de disposer de très nombreuses associations sportives et culturelles que nous aimerions faire découvrir aux enfants.

La médiathèque est un lieu où les enfants peuvent se rendre avec les animateurs le mercredi et pendant les vacances scolaires. Là-bas ils peuvent lire et découvrir l'univers des jeux vidéo éducatifs.

Les animateurs organisent régulièrement des activités cuisines avec les enfants. Le but est de les inclure dans tous les processus de la préparation. Les enfants peuvent ainsi partager avec leurs parents et leurs camarades ce qu'ils ont cuisiné.

La mise en place de partenariats avec la maison des arts et de la musique permettant de faire découvrir la musique, la danse, le théâtre (partenariat avec la « Cabane des passeurs »).

Lors des mercredis et les sessions, la Direction Education et Sport souhaite poursuivre le travail sur l'alimentation avec l'éducation aux goûts en formant et informant les agents. De plus, le travail sur le gaspillage alimentaire initié en 2022 dans les Ecoles, est poursuivi lors des moments périscolaires et extrascolaires. Pour se faire, les tables de tri sont installées et la mise en valeur des menus en adéquation dans la mesure du possible avec la thématique des sessions fabriqués par la cuisine centrale de la municipalité. Cette sensibilisation permet d'éduquer les enfants sur des petites actions concrètes en faveur de l'environnement et réutilisable dans leurs vies à la maison et de futurs citoyens.

C. Découverte du « monde »

L'Accueil de loisirs est un endroit privilégié pour faire vivre des expériences aux enfants qu'ils n'ont pas l'habitude de vivre à la maison. C'est pourquoi, l'équipe de direction et d'animation souhaite et propose plusieurs thématiques durant l'année et différentes pour chaque session. Des thématiques pour les mercredis et les accueils du matin et du soir sont proposées entre chaque vacances scolaires et des thématiques plus spécifiques à chaque session. Des sorties et des activités sont faites en relation avec le thème afin d'être en cohérence avec les propositions faites aux familles.

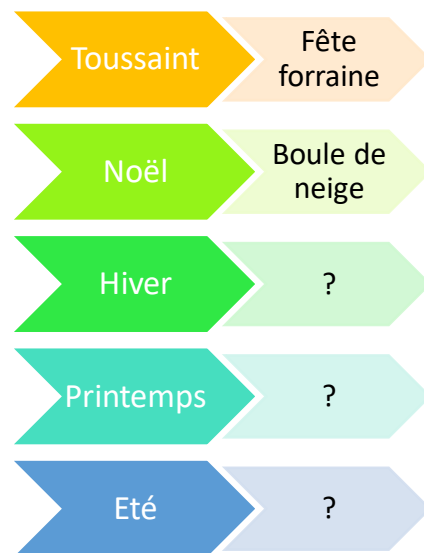
Les thématiques peuvent être les mêmes pour toutes les catégories d'âges ou adaptées. Elles sont choisies en équipe afin de répondre aux envies de l'équipe d'animation et aux attentes communales, éducatives et pédagogiques.



Les thématiques périscolaires du mercredi pour l'année scolaire 2024-2025



2023-2024



2024-2025

A travers ces thématiques, des projets d'animations sont mis en place pour faire vivre tous les axes éducatifs. Les parents sont invités ponctuellement à participer aux thématiques à travers des grands jeux, des spectacles, des expositions etc. Ce lien permet aux parents de rendre compte des expériences vécues par leurs enfants et de participer à leur évolution dans l'accueil de loisirs.

Une des évolutions que nous envisageons dans le futur est également d'inclure les associations de la commune, comme nous le faisons déjà ponctuellement, de façon plus pérenne lors des sessions et les mercredis en cohérence avec nos thématiques.

D. Evaluation des projets et des encadrants

L'évaluation des différents projets mis en place lors des accueils périscolaires et extrascolaires se traduit par la rédaction d'un bilan spécifiques à chaque période. Le bilan est rédigé en concertation avec l'ensemble de l'équipe d'animation et les référents.

Les bilans sont basés sur le projet de session ou le projet d'animation. Afin d'évaluer ces projets nous pouvons nous appuyer sur plusieurs critères :

- Différences entre les objectifs opérationnels annoncés et ce qui a vraiment été réalisé
- L'appréciation des enfants (compte rendu de fin de journée et de fin de session avec eux) et des parents (échanges et/ou partage de moments avec eux).

Des réunions spécifiques aux temps périscolaires et extrascolaires sont mises en place dans le but d'évaluer les projets en cours ou la fin de ceux-ci.

L'évaluation peut se baser sur plusieurs critères :

- La réussite de l'activité de manière fonctionnel, est ce que les enfants ont réussi à réaliser l'activité prévu ? Les enfants ont il apprécié l'activité ? Se sont-ils amusés ?
- La réussite qualitative, qu'est-ce que les enfants ont appris ? (Apprentissage cognitif, moteur, kinesthésique etc.)

Les animateurs peuvent se baser sur les fiches d'activités qu'ils ont préparé en amont avec les différents objectifs lié aux objectifs pédagogiques. Ces fiches permettent d'établir un constat entre ce qui était prévu et ce qui a été fait.

Les animateurs référents ont des réunions spécifiques pour s'exprimer sur les problématiques liées à leur Ecole et pour évaluer la réussite de leur projet.

V. Les intentions éducatives de la direction et de son équipe d'animation

a. L'équipe

L'équipe est garante de la sécurité physique, affective et morale des enfants.

L'équipe d'animation devra ainsi respecter et faire respecter toutes les consignes de sécurité prévues par la loi, par l'organisateur (règlement intérieur), mais aussi celles relevant du bon sens. Les enfants devront également être informés de ces consignes par les animateurs (notamment lors de la première journée).

L'animateur occupe une position d'adulte référent vis-à-vis des enfants qu'il accueille et encadre, il devra donc toujours veiller à conserver une attitude digne et responsable (posture, ton employé, langage et propos appropriés...).

Les animateurs doivent signaler à leurs responsables toutes situations dans lesquelles l'enfant pourrait être en danger afin qu'une solution de protection soit apportée.

Des exercices de simulation (Incendie, PPMS etc) sont mis en place durant l'année afin que les adultes et les enfants aient la capacité d'analyser les situations et savoir réagir dans des situations précises.

b. Organisation de l'infirmierie

Durant les sessions, seule la direction et les personnes titulaires du PSC1 sont autorisées à prodiguer des soins aux enfants. Il sera obligatoire pour chacun de remplir le registre de l'infirmierie après chaque soin « bobologie ». Les animateurs référents sont inscrits progressivement à la formation PSC1 afin que tous aient la capacité de réaliser les premiers gestes de secours.

« Si un traitement est à prendre durant tout ou une partie de l'accueil, l'ordonnance du médecin doit être jointe. S'il s'agit d'un traitement à ne prendre qu'en cas de crise, les conditions et les modalités d'utilisation des produits doivent être décrites. Les médicaments doivent être remis au responsable de l'accueil ou de l'assistant sanitaire avec leur emballage d'origine avec la notice d'utilisation. Les nom et prénom du mineur doivent être inscrits sur la boîte. » Guide des ACM.

La direction est garante du respect de la confidentialité des informations médicales. Cependant, avant chaque session, elle réalisera une feuille récapitulant les cas d'allergies et les régimes alimentaires des enfants accueillis. « Les cas d'allergie doivent être portés à connaissance des équipes d'animation » (Guide des ACM). Dans notre situation, les animateurs disposent de tablette où toutes les informations essentielles aux enfants sont disponibles. Les enfants disposant d'un PAI alimentaire sont dans l'obligation de ramener leur panier repas et leur goûter comme stipulé dans le règlement de la restauration collective.

c. Gestion des téléphones et des jouets personnels

L'usage du téléphone portable personnel pour les animateurs encadrants pendant les heures de travail est interdit, hormis lors de cas de force majeure, après information préalable de la direction. Pendant, les temps de pause, son utilisation est autorisée. Cependant, celle-ci doit être discrète. Des sanctions pourront être prises en cas de manquement réguliers aux consignes. Lors des sorties, les animateurs pourront avoir leur téléphone personnel afin de communiquer avec les membres de leur équipe.

L'usage des téléphones est autorisé pour les 12 – 13 ans mais de manière discrète. En effet, l'utilisation du portable ne doit pas gêner le bon déroulement de la journée. Des temps spécifiques (maximum 45 min) sont indiqués afin que les enfants puissent connaître les moments où l'utilisation est autorisée ou non.

L'accueil de loisirs n'est pas responsable des jouets personnels des enfants. Aussi, afin de limiter le risque de casse, de perte ou de vol, nous ne souhaitons pas que les enfants les amènent dans l'enceinte de la structure.

d. Activités (objectifs, moyens, mise en œuvre, évaluation)

Les animateurs doivent proposer et accompagner des activités devant répondre aux objectifs et consignes définis plus haut et en lien avec le thème de la session le cas échéant. Les activités proposées peuvent et doivent être variées (manuelles, sportives, éducatives, ludiques, physiques, ...).

Elles peuvent être courtes où prendre forme de projet s'étalant sur plusieurs journées.

Quelle que soit l'activité, elle doit être formalisée sous la forme d'une fiche activité qui reprend les éléments suivants :

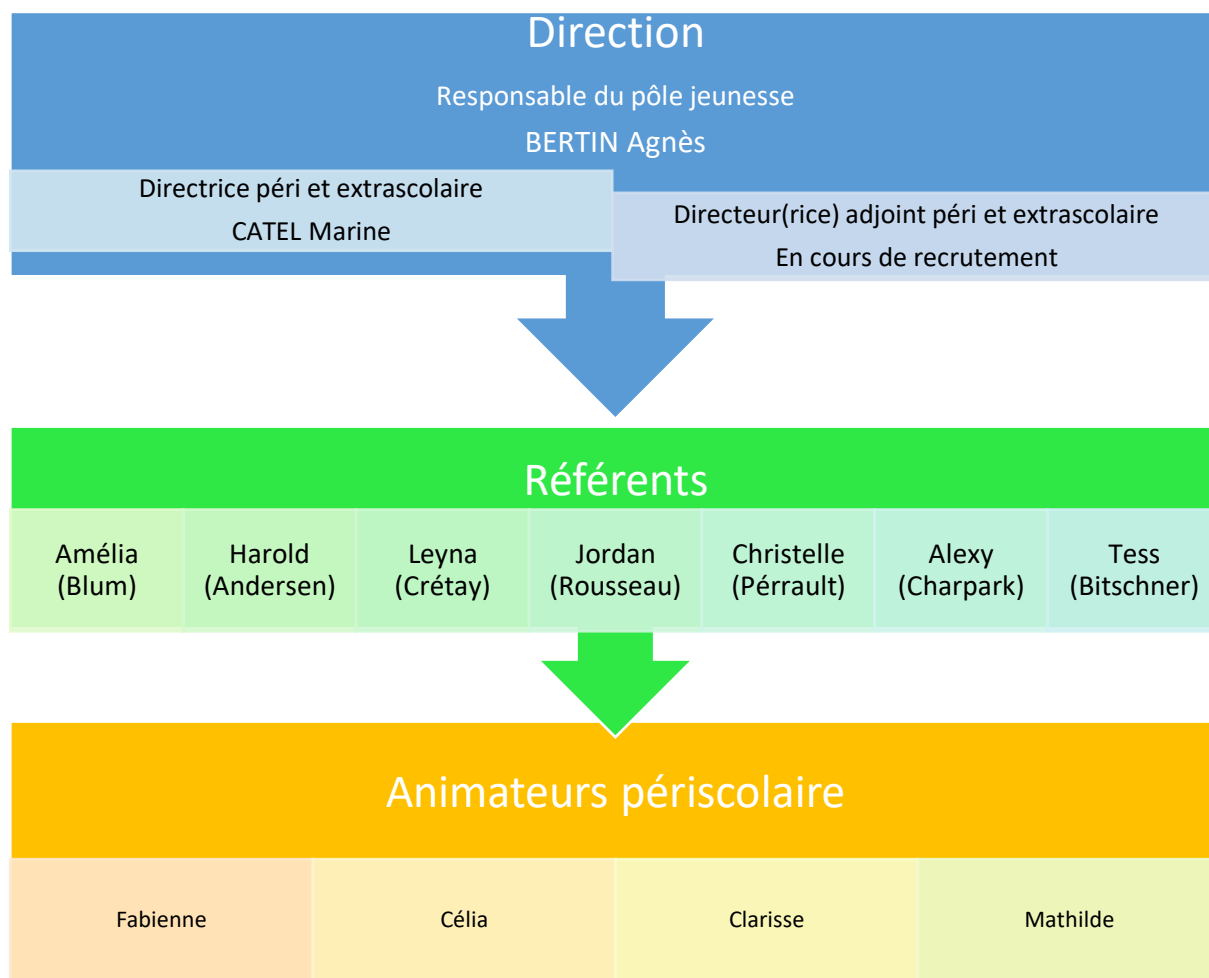
- Nom de l'activité (*doit susciter l'envie chez l'enfant* ;
- Objectifs ;
- Date et le lieu ;
- Matériel ;
- Déroulement ;
- Critères d'évaluation (*qualitative & quantitative*).

Afin de réaliser son activité dans les meilleures conditions possibles, l'animateur aura la possibilité de commander du matériel (en amont de la session) ou de se servir de celui présent dans les deux régies à sa disposition et les garages. Concernant le lieu de réalisation de son activité, le centre de loisirs dispose de salles spécifiques à chaque activité. Des salles dédiées aux activités de peintures sont à privilégier pour faciliter le rangement.

VI. L'équipe d'encadrante

A. Composition

Afin de garantir une continuité éducative tout au long de l'année, l'équipe de direction est composée d'un binôme, d'une directrice périscolaire et extrascolaire et d'un adjoint(e). De plus, sept animateurs référents sont présents toute l'année. Des animateurs sont recrutés de façon occasionnelle pour répondre aux besoins d'encadrement.



B. Le rôle de chacun

1. Rôle des animateurs

L'animateur est une personne responsable. Il veille en permanence à garantir la sécurité physique, morale et affective des enfants. Pour cela, il doit respecter et donc connaître le cadre réglementaire des Accueils Collectifs de Mineurs (ACM). Il est structurant dans le sens où il fixe des limites et définit un cadre dans lequel chacun peut évoluer en sécurité. Il est respectueux des idées des autres et reste lui-même engagé dans ses convictions.

Il doit construire une relation de qualité avec les mineurs qui lui sont confiés, qu'elle soit individuelle ou collective. Il participe à l'accueil, à la communication et au développement des relations entre les différents acteurs : parents, intervenants, personnels techniques, etc. Il doit donc manifester une réelle capacité à travailler en équipe et des qualités d'adaptation certaines.

Il encadre et anime la vie quotidienne, il fait respecter les règles de vie et doit être capable de proposer et d'encadrer des activités adaptées à l'âge et aux besoins des mineurs.

2. Le personnel de service

En tant que partenaire intervenant au quotidien dans la vie de la structure et en présence des enfants, le personnel de service est considéré comme membre à part entière de l'équipe éducative.

Le personnel d'entretien et de service assure les services repas du midi ainsi que le nettoyage des locaux. Cela concerne les sanitaires et les parties communes de la structure d'accueil.

Il est d'usage d'impliquer les enfants (via l'instauration de règles de vie) dans le rangement des salles d'activités, des tables à la fin du repas et du goûter.

Le personnel d'entretien et de service assurent également la préparation des repas selon un planning de menus préétablis en lien avec la cuisine centrale. Il veille à l'équilibre alimentaire tout en contribuant à la découverte de nouvelles saveurs

3. La place de la famille

La famille est le premier cadre social qui s'impose aux enfants. En effet, c'est au sein de cet espace qu'ils construisent leurs premières expériences et habiletés sociales et qu'ils se confrontent aux valeurs éducatives portées par leurs parents. Aussi, associer les parents à l'accueil de loisirs et leur donner une vision de ce qui est proposé est une de nos priorités. Nous aimerions que les parents puissent devenir de réels acteurs de la vie des leurs enfants à l'ADL et qu'ils puissent être présent sur les différents temps que l'enfant vit

Par ailleurs, l'écoute et la disponibilité sont des notions qui guident l'équipe de direction et d'animation au quotidien.

VII. L'accueil de loisirs matin et soir

Les accueils de loisirs matin et soir sont organisés dans chaque école de la ville. L'accueil des enfants s'effectue de 7h30 à 8h30 ou 8h45 le matin et de 16h30 ou 16h45 à 18h00 le soir.

Une équipe de deux animateurs sur chaque site avec au moins un des deux animateurs diplômés, le référent. Les référents seront formés au BAFD, avec l'aide de la commune, afin de répondre aux exigences du multisite.

Les projets d'animation proposés le matin et le soir sont en lien avec le projet pédagogique. Les animateurs doivent construire leur projet en équipe et en lien avec la thématique qu'ils ont choisis. Les thématiques sont choisies en équipe afin d'enrichir les propositions entre chaque site. Nous évaluons la réussite des projets d'animation en équipe lors de réunion afin de mettre en avant les points forts et les points à retravailler ou améliorer afin d'être en adéquation avec les objectifs fixés par le projet pédagogique.

Les enfants peuvent choisir de faire l'activité proposée ou des coins permanents sont à disposition (exemple : jeux de société, lecture, jeux de construction etc.).

Pour exemple les animateurs ont créé des carnets individuels en lien avec le thème où les enfants peuvent garder un souvenir de leurs activités tout au long de la période.